



Bases de l'engagement des Villes-Santé

Selon l'Article 2 de ses Statuts, le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (RfVS) a pour but:

- de soutenir et de développer les Villes-Santé en France, en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'OMS.
- de permettre une coopération entre ses adhérents, et notamment :
 - * des échanges d'expériences,
 - * des échanges de données,
 - * des rencontres,
 - * des actions communes.

L'engagement dans le RfVS implique pour les municipalités et EPCI l'adhésion aux politiques de l'OMS, notamment le consensus de Copenhague (Déclaration des Villes-Santé en vigueur à ce jour). Dans cette démarche, les responsables municipaux considèrent la santé de la population comme un enjeu important dont il doit être tenu compte dans l'ensemble des décisions municipales. C'est pourquoi au niveau local, il est proposé de :

- ♦ **Mettre en place une équipe de suivi du dossier Ville-Santé** composé de représentants des différents secteurs de l'activité municipale (groupe "intersectoriel"), dans le but de placer la santé dans toutes les politiques de la ville. Des exemples se trouvent dans les ouvrages du RfVS sur la Parentalité ; les Mobilités actives ; l'Habitat et/ou la Santé des Gens du voyage.
- ♦ **Prévoir un Plan d'action pour la Santé et/ou d'intégration de la Santé dans toutes les politiques municipales ou communautaires.** Celui-ci devra bien entendu contenir des politiques et des actions de promotion de la santé, à la lumière des principes des Villes-Santé. Les actions devront être élargies et intégrées aux domaines de l'environnement et de la vie sociale. La démarche mettra l'accent sur la réduction des inégalités sociales de santé et sera élaborée en consultation avec les citoyens. Souvent, cette réflexion commence par une phase de diagnostic, qui peut être appuyée par la publication « Vers un profil Santé de ville ».
- ♦ **Encourager les modifications organisationnelles et institutionnelles pour une plus grande coopération entre les principaux secteurs de l'administration urbaine,** et une participation accrue de la collectivité et des partenaires.
- ♦ **Sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'institutions aux valeurs de l'OMS et promouvoir le projet Villes-Santé.**

En devenant membres, les Villes-Santé s'engagent à respecter les Statuts et le règlement intérieur de l'association, et participent à la vie du Réseau en partageant informations et expériences :

- ♦ en prenant part aux Assemblées générales, séminaires d'échanges, aux groupes de travail, aux réunions régionales des Villes-Santé
- ♦ en signant la Déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. C'est actuellement le consensus de Copenhague « Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous », qui est en vigueur.
- ♦ en participant aux échanges de courriers électroniques « Ville à Ville » et en envoyant des informations régulièrement pour le site Internet du RfVS www.villes-sante.com



Principes et valeurs de référence des Villes-Santé

(Encadré extrait du consensus de Copenhague)

Investir dans les **personnes** qui composent nos villes :

Une Ville-santé donne l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.

Aménager des **espaces** urbains (places/lieux) favorables à la santé et au bien-être :

Une Ville-santé donne l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.

Plus de **participation** et des partenariats pour la santé et le bien-être :

Une Ville-santé donne l'exemple en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.

Une **prospérité** collective accrue et un meilleur accès aux biens et services communs :

Une Ville-santé donne l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.

Promouvoir **la paix** et la sécurité grâce à des sociétés inclusives :

Une Ville-santé donne l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.

Protéger la **planète** contre la dégradation, notamment par une consommation et une production durables :

Une Ville-santé donne l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site web www.villes-sante.com ou contacter secretariat@villes-sante.com , Zoë Héritage, Coordinatrice, ou Véronique Péduzzi, Assistante du RfVS au 02 99 02 26 06